



## REJOINDRE LE CFMI

### CONCOURS D'ENTRÉE 2024

**Présélection** Lettre de motivation + curriculum vitae (formation générale, parcours de formation musicale détaillé, pratiques artistiques, expérience(s) professionnelle(s), autre).  
*Résultats à partir du 14 mars*

**A envoyer à**  
**contact.cfmi@universite-paris-saclay.fr**  
**avant le 13 mars 2024**

**Admissibilité** - Interprétation artistique instrumentale ou vocale  
*25-26 mars* - Pratique vocale

**Admission** - Commentaire d'écoute  
*27-29 mars* - Déchiffrage  
- Invention musicale sur corps sonore  
- Improvisation collective instrumentale ou vocale  
- Mise en situation de communication  
- Entretien

**Résultats**  
*à partir du 2 avril*

## **Interprétation artistique instrumentale ou vocale**

**Durée : 5 à 10 min**

### **DESCRIPTIF**

Le/la candidat.e interprète deux œuvres de son choix, de répertoires différents. L'une des deux pièces peut être une création personnelle. Il/elle peut se présenter seul.e ou accompagné.e. Epreuve ouverte à toute forme de pratique et tous styles musicaux. Le cas échéant, des musicien.nes poly-instrumentistes (ou instrument et voix) peuvent mettre en valeur ces compétences dans leur programme.

### **ATTENDUS**

- Maîtrise technique en adéquation avec le répertoire présenté. Niveau de référence : fin de 3ème cycle de conservatoire.
- Engagement artistique, qualités de l'interprétation.
- Différenciation stylistique des œuvres présentées.

## **Pratique vocale**

**Durée : 5 à 10 min**

### **DESCRIPTIF**

Le/la candidat.e interprète deux chansons de son choix, de styles différents, à l'exclusion du répertoire de la chanson enfantine. L'amplification de la voix n'est pas autorisée. L'une des deux chansons doit être chantée en français. Il/elle peut choisir d'interpréter une composition personnelle. Il/elle peut se présenter seul.e, a cappella ou accompagné.e (par lui/elle-même, par un.e accompagnateur.ice ou une petite formation).

### **ATTENDUS**

- Compétences vocales (soutien, justesse etc.)
- Maîtrise vocale dans le domaine de la chanson
- Pertinence stylistique
- Qualités d'interprète

**À l'issue de ces épreuves d'admissibilité, le jury établit la liste des candidat.es retenu.es pour les épreuves d'admission.**

## Commentaire d'écoute

**Durée : 1h30**

### DESCRIPTIF

Commentaire écrit de deux œuvres (ou extraits) proposées à l'écoute (environ 3 minutes chacune, entendue 3 ou 4 fois).

Éléments d'analyse : caractère, structure, instrumentation, ...

Situation de l'œuvre dans son contexte : historique, esthétique, culturel, social etc.

### ATTENDUS

- Evaluation de la culture musicale du/de la candidat.e, de sa capacité d'écoute et de son aptitude à décrire et organiser ce qu'il/elle perçoit.

- Capacité à argumenter et rendre compte d'une perception personnelle et sensible, à travers une bonne maîtrise de l'expression écrite.

## Déchiffrage

**Durée : 10 min**

### DESCRIPTIF

Préparation et restitution a cappella d'une courte chanson avec paroles, proposée par le jury.

Possibilité de s'aider de son instrument pendant la préparation.

### ATTENDUS

Capacité à lire et chanter un texte simple avec paroles

## Invention musicale sur corps sonore Improvisation collective instrumentale ou vocale

**Durée : 15 min**

### DESCRIPTIF

#### **Invention musicale (10 min)**

les candidats ont 10 mn pour élaborer, avec des corps sonores et en petit groupe, une séquence d'invention musicale collective d'une durée de 3mn. Cette séquence est présentée au jury à l'issue de la préparation.

#### **Improvisation collective (3-4 min)**

A partir du tirage au sort d'une suggestion poétique, le même groupe propose une improvisation (vocale ou instrumentale) de 3 à 4 minutes – sans temps de préparation.

### ATTENDUS

- Capacité à s'engager dans le jeu d'invention
- Capacité d'écoute collective et d'interaction
- Capacité à développer un discours musical
- Engagement artistique et créativité
- Maîtrise instrumentale ou vocale en situation d'improvisation.

## Mise en situation de communication

**Durée : 3 à 5 min**

### DESCRIPTIF

Par les moyens artistiques de son choix (vocal, instrumental, corporel, chorégraphique, théâtral etc.), le/la candidat.e exprime et transmet au jury une idée, un concept, un sujet qui lui tient à cœur, à l'exclusion de thématiques portant sur la musique, l'enfant ou la pédagogie. Cette communication, préparée en amont des épreuves, peut faire appel à quelques accessoires.

### ATTENDUS

Cette épreuve permet d'apprécier la capacité du/de la candidat.e à capter l'attention, émouvoir, intriguer, communiquer avec conviction sur un sujet de son choix. Seront notamment pris en compte :

- La qualité de la préparation
- L'originalité et le caractère personnel de la communication
- La structuration et la clarté des propos
- La créativité
- La pertinence et la maîtrise du ou des moyens d'expression mis en œuvre.

## Entretien

**Durée : 30 min**

### DESCRIPTIF

Retour sur les épreuves et échange avec le jury

### ATTENDUS

Cet entretien porte notamment sur

- Le projet professionnel du/de la candidat.e
- La motivation
- La culture musicale et artistique
- La capacité à se projeter dans la formation
- La perception du métier
- L'appétence à la formation proposée par le CFMI

**A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit une liste de candidat.es admis.es, éventuellement complétée par une liste d'attente.**

**NB : L'admissibilité reste acquise d'une année sur l'autre.**